

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 mai 2017 - 19H30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, COURTADON Hélène, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, BERTHIER Yannick.

Absents : M. Mme MAZERON Laurent (procuration à M. Manuby), LOBJOIS Corine (procuration à Mme Garrachon), ANTUNES Fernand (procuration à Mme Mège), BOUCETTA Mounia (procuration à Mme Empson), ALVES Laurence (procuration à Mme Lonchambon).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires foncières
- Subventions
- SIEG
- Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 04 avril 2017 est lu par Mme Isabelle Mège et approuvé avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves et M. Yannick Berthier ne participent pas au vote.

TRAVAUX :

Stade municipal : Les travaux de la salle annexe ont débuté pour le lot « Démolition – gros-œuvre » par la démolition des cloisons intérieures, le piquage des sols, la création d'un linteau en lieu et place des murs porteurs, préparation par l'entreprise pour couler une chape au sol.

Ecole maternelle : Le Maire rappelle la délibération du 04 avril 2017 concernant le « Plan Ruralité » adopté par la Région Auvergne Rhône Alpes. Une demande de subvention sera déposée pour un projet de travaux à l'école maternelle : réfection de la toiture, des menuiseries extérieures, électricité ...

Récapitulatif des travaux et devis correspondants :

<i>Objet des travaux</i>	<i>Prix € HT</i>	<i>Prix € TTC</i>
Remplacement des luminaires	2 324.13	2 788.96
Travaux informatiques	3 893.00	4 671.60
Remplacement des menuiseries extérieures	15 214.16	18 256.99
Réfection de la toiture	11 320.00	13 584.00
Remplacement de terrasse	15 653.20	18 783.84
Barrières de sécurité	4 907.50	5 889.00
Remplacement chaudière	29 038.08	34 845.70
TOTAL	82 350.07	98 820.09

Le financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant total des travaux € HT	82 350.07
Subvention Conseil Régional 40 %	32 940.03
Fonds propres	49 410.04

Le Conseil Municipal donne son accord avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves et M. Yannick Berthier ne participent pas au vote, pour le dépôt d'une demande de subvention pour les travaux de l'école maternelle pour un montant total d'environ 99 000 € TTC.

Camping : La Commune réalise actuellement des travaux dans le bloc-sanitaires. Les WC très anciens sont remplacés. De nombreuses fuites avaient également été constatées et seront réparées. Ces bâtiments font l'objet d'un entretien classique.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA :

- Mme Annie Garrachon sort de la salle car elle a un lien moral et affectif avec l'un des enfants des vendeurs. Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves et M. Yannick Berthier ne participent pas au vote, décide de ne pas user du droit de préemption urbain sur les parcelles AV 185-452-536-538-588 comprenant une habitation, d'une superficie de 418 m² vendues par M. et Mme DOAT Ivan au profit de M. et Mme Daniel BOSSU pour 110 000 €.

- M. Antunes, ayant donné procuration à Mme Mège, ne participe pas au vote car il a un lien de parenté avec l'acquéreur. Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves et M. Yannick Berthier ne participent pas au vote, décide de ne pas user du droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées AN 0004 comprenant une habitation mitoyenne d'une superficie de 616 m² et AN 612 (partie garage), vendues par l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ET DE L'IMMOBILIER SOCIAL au profit de Mme Audrey ANTUNES pour 88 800 €.

SNCF : La Commune a confié à l'EPF-SMAF l'acquisition des bâtiments de la SNCF pour un prix d'environ 25 000 €.

Acquisition terrain : Afin d'envisager l'extension du lotissement Les Frênes, le Maire a contacté les propriétaires de la parcelle AV 206. Ceux-ci sont d'accord pour une cession par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF.

SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves et M. Yannick Berthier ne participent pas au vote :
 - Association Les Charmilles : 250 € pour l'achat d'un groupe électrogène utilisé lors des manifestations de vide-greniers organisées par l'association.
- Avec 14 voix pour et 4 abstentions, M. Jérôme Barbarin concerné par cette affaire en tant qu'adhérent au Comité des Fêtes de Comps, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves et M. Yannick Berthier ne participent pas au vote :
 - Comité des Fêtes de Comps : 3 000 € (fête de juillet)
800 € (trail d'octobre)

Festival Ernest Montpied : Le Conseil Municipal ne souhaite pas attribuer de subvention communale car une subvention importante a déjà été attribuée par la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge. De plus, les locaux et le matériel communal du Foyer rural ont été mis à leur disposition gracieusement.

SIEG :

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves et M. Yannick Berthier ne participent pas au vote, décide :

- d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent.

- d'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- d'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;
- d'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L5211-5 ;
- de donner, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Travaux d'éclairage public :

Le Conseil Municipal décide, avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote, d'approuver les avant-projets de travaux d'éclairage public présentés par le Maire et de demander l'inscription de ces travaux au S.I.E.G. :

1/ Enfouissement à Tournobert de l'éclairage public : 24 002,88 € HT

2/ Mise en conformité du réseau d'éclairage public sur plusieurs secteurs de la Commune - Tranche 2 : 11 200,00 € HT

QUESTIONS DIVERSES :

- Classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) : M. le Maire fait part d'un courrier de la Préfecture du Puy-de-Dôme concernant la réforme des ZRR et le classement qui est déterminé uniquement à l'échelle intercommunale. La sortie du dispositif de ZRR de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge implique la sortie de ses communes.
- Enfouissement de la ligne électrique 20 000 Vlt : Les travaux sont en cours de réflexion sur la ligne au départ de la centrale EDF de Boucheix en direction de St-Priest-des-Champs.
- La Ressourcerie : En raison de son succès, l'Association recherche un local plus grand sur la Commune pour exercer ses activités.
- CRAC et Club de tennis de table : Le Club de Rugby des Ancizes est devenu Champion d'Auvergne. Il sera félicité lors des cérémonies du 08 mai, de même que le Club de tennis de table qui est monté en catégorie supérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.